

ZONES INONDABLES

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 23 AVR. 2001

Haut Vidourle

Communes de :
Bragassargues, Canaules et Argentières, Conqueyrac, Liou,
Logrian-Florian, Pompignan, Quissac, St-Hippolyte du Fort,
St-Jean de Creulon, St-Nazaire des Gardes, Sauve.

Pour le Préfet,
et par délégation,
L'attaché (Chef de Bureau)
[Signature]
D. DELOUCHE

P. P. R.
Plan de Prévention des Risques

DOSSIER D'APPROBATION
Commune de Sauve (agglomération)
Plan de délimitation (1/2 500 ème)


Elaboration	02 août 1996	11 juin 1999	30 mai - 30 juin 2000	13 décembre 2000	
Procédure	Préscription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation

Plan 2.12
SAUVE (Ouest),
QUISSAC (Nord-Est),
BRAGASSARGUES
CONQUEYRAC (Est)

Plan 2.12
SAUVE (Ouest),
QUISSAC (Nord-Est),
BRAGASSARGUES
CONQUEYRAC (Est)

LEGENDE
Echelle 1/2 500ème

- Limite de zone inondable
- Profil de crue de référence
- Cote de crue de référence
- Ecoulements



Camping existant